



Requête présentée au juge des tutelles

Par **dazan_old**, le **06/08/2007 à 10:38**

à la question : rn personne susceptible de se charger des fonctions de tuteur ou de curateur (p3) dois-je répondre quelque chose sachant que je préférerais un tuteur externe?rn rn en 4° page: rn - je ne connais de ses revenus que sa pension trimestrielle de retraité SNCF. Puis-je me contenter de cette réponse?rn - je ne connais de son patrimoine que des renseignements vagues comme la possession d'un compte courant postal, d'un livret A et d'une assurance-vie multi-options et je ne connais pas le montant ni des uns ni des autres. Puis-je répondre d'une manière aussi vague?

Par **ly31**, le **08/08/2007 à 14:38**

BonjourrrnrnQui êtes vous par rapport à la personne qui doit être mise sous tutelle ou curatelle ?rnrrnrnBonne fin de journéeernrny31